

Montréal, le 9 janvier 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'approbation des exigences techniques de raccordement au réseau de transport
Dossier de la Régie : R-3830-2012**

Maître Fréchette,

Le 27 octobre 2017, Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé les réponses révisées à la demande de renseignements n^o 4 de la Régie de l'énergie (la Régie) portant sur les documents déposés en suivi de la décision D-2016-127.

Par la présente, la formation au dossier me demande de vous informer de la tenue d'une séance de travail entre le personnel technique de la Régie et celui du Transporteur, qui aura pour objet les documents suivants :

- *Exigences techniques de raccordement d'installations de client au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0072](#) et leur version anglaise, pièce [B-0073](#) ;
- *Exigences techniques de raccordement de centrales au réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0074](#) et leur version anglaise, pièce [B-0075](#) ;
- *Limites d'émission de perturbations dans le réseau de transport d'Hydro-Québec*, pièce [B-0076](#) et leur version anglaise, pièce [B-0077](#) ;
- ainsi que les réponses révisées à la demande de renseignements n^o 4 de la Régie, pièce [B-0084](#), notamment les réponses R3.1, R5.1 et R9.1.

Cette séance de travail se tiendra le **mercredi 24 janvier prochain à compter de 9 h**, à ses bureaux de Montréal, dans la salle Jean-Paul Riopelle. L'un des principaux objectifs de cette séance sera de valider la cohérence entre les versions française et anglaise respectives des trois documents déposés.

Veuillez agréer, Maître Fréchette, l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml